

SAMDIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 40 000 Euros
Siège social : Route de Charenton
18200 SAINT AMAND MONTROND

RCS : 483 348 314 RCS BOURGES

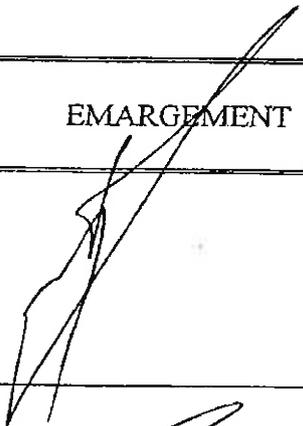
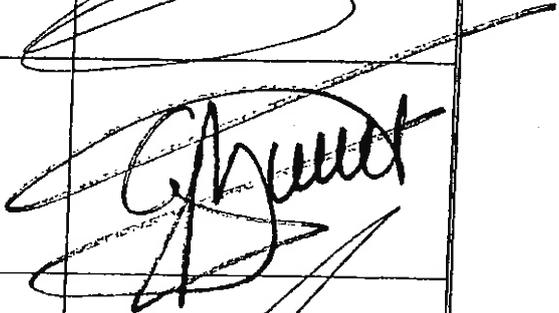
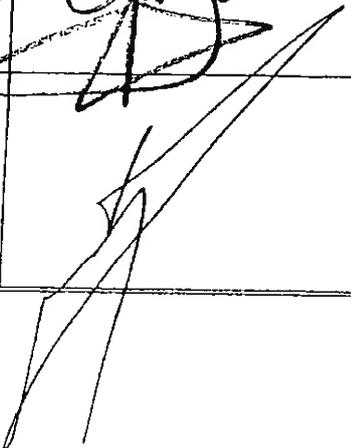
020

REUNION DU CONSEIL DE PARRAINAGE

DU 26 MARS 2009

FEUILLE DE PRESENCE



NOM, PRENOM et ADRESSE DES PARRAINS	EMARGEMENT
AVERMES DISTRIBUTION 2 et 4 Ruc Alphonse Daudet 03000 AVERMES Représentée par Monsieur Jean-Paul OGER	
BOURGES DIS Le Nouveau Prado 18100 BOURGES Représentée par Monsieur Patrick GUITTON	
NEVERS DIS Boulevard Beauregard 58660 COULANGES LES NEVERS Représentée par Monsieur Gérard BRUNET	
SCACENTRE Zone Industrielle de Moulins Yzeure - 10 Rue Colbert 03400 YZEURE Représentée par Monsieur Jean-Paul OGER	

Il poursuit en indiquant que le développement du chiffre d'affaires va résulter d'une action tendant à révéifier toutes les gammes, l'approvisionnement, les produits frais, et à davantage d'agressivité en matière de prix.

Il précise que l'objectif de diminution des charges va être favorisé par la baisse des taux des intérêts des emprunts du fait de la chute de l'Euribor ce qui devrait représenter dans la SCI environ 200 000 Euros, les conditions plus favorables des découverts susceptibles d'être obtenu de la banque EDEL, la révision des contrats de travail en vue d'une baisse des frais de personnel, etc...

M. BRUNET intervient pour demander comment il envisage de modifier ces contrats ?...et s'il envisage des licenciements ?...

M. MAHON répond : « pas nécessairement,... au moyen d'une analyse poste par poste ».

Il indique que jusqu'ici la composition des effectifs a résulté d'un choix d'entreprise, notamment l'effectif de la boucherie et de la boulangerie/ pâtisserie, en raison de la ruralité de la région et pour favoriser l'image de marque.

M. OGER demande à M MAHON comment il envisage de ramener les frais de personnels à un ratio plus conforme à ceux en vigueur dans l'enseigne, sachant que lorsque les habitudes ont été prises de fonctionner avec une aisance dans ce domaine, il est particulièrement difficile de faire marche arrière. Il indique qu'il y a 140 000 Euros de frais de personnel en trop (avec toutefois 60 000 Euros d'indemnités transactionnelles de départ concernant essentiellement des cadres), lesquels représentent 11,58% du CAHT, mais compte tenu de la forte emprise du carburant, un taux de 16,55% hors essence. Il conclut qu'il faudrait baisser de 5 points...

M. BRUNET estime pour sa part que les analyses auxquelles le Président envisage de se livrer sont les mêmes que celles dont il est question depuis deux ans, et qu'il n'a pas su les conduire jusqu'ici, alors que le Conseil lui avait proposé pour y parvenir, l'appui d'un élément venu de l'Enseigne qui avait 10 ans d'expérience.

MM BUCHARD et OGER confirment que le Président a commis une lourde erreur en s'opposant à cette assistance.

M. MOUZIN invité à la réunion comme représentant la Société PERELEC actionnaire et porteuse de garanties importantes en faveur des structures concernées par le point de vente en question, rappelle qu'il y a un an, un tableau avait été brossé des actions à conduire en matière de frais de personnel mais que M. MAHON n'en a pas tenu compte.

M. OGER confirme à cet égard, que des fiches de fonctions poste par poste, lui ont été communiquées, de même que pour les horaires, et que ces points de repère n'ont pas été suivis.

M. MAHON reconnaît « qu'il va falloir tirer des plans sur la comète », que « si ce n'est lui, ce sera son successeur », mais que les suggestions qui lui ont été antérieurement faites ne se sont pas inscrites « dans un bon climat... ».

SAMDIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 40 000 Euros
Siège social : Route de Charenton
18200 SAINT AMAND MONTROND

RCS : 483 348 314 RCS BOURGES

REUNION DU CONSEIL DE PARRAINAGE

DU 12 MARS 2009

FEUILLE DE PRESENCE



NOM, PRENOM et ADRESSE DES PARRAINS	EMARGEMENT
AVERMES DISTRIBUTION 2 et 4 Rue Alphonse Daudet 03000 AVERMES Représentée par Monsieur Jean-Paul OGER	
BOURGES DIS Le Nouveau Prado 18100 BOURGES Représentée par Monsieur Patrick GUITTON	
NEVERS DIS Boulevard Beauregard 58660 COULANGES LES NEVERS Représentée par Monsieur Gérard BRUNET	
SCACENTRE Zone Industrielle de Moulins Yzeure - 10 Rue Colbert 03400 YZEURE Représentée par Monsieur Jean-Paul OGER	



Assiste en outre à la réunion :

Monsieur Jean-Paul MAHON, Président

Monsieur OGER fait un exposé des questions à l'ordre du jour.

Diverses observations sont échangées.

EXAMEN DE LA SITUATION – ETAT DES COMPTES

Monsieur BRUNET demande que soit évoquée la situation de la trésorerie à ce jour.

Il en résulte les concours extérieurs suivants :

- BECM : 220 K€
- CREDIT AGRICOLE : 400 K€
- Dépassements fournisseurs à échéance : 650 K€
- Prélèvements SCACENTRE rejetés par la banque : 110 K€

Auxquels s'ajoutent :

- Les avances de PERELEC : 200 K€
- Celles des parrains : 300 K€

Outre :

- L'avance de PERELEC à la SCI (propriété de SAMDIS à 99,74 %) : 500 K€

Les rejets des prélèvements Centrale ont été motivés par le dépassement du découvert autorisé.

Monsieur MAHON indique que la BECM serait prête à consentir une autorisation de découvert supplémentaire de 1 Million d'Euros et que la Banque EDEL pourrait consentir 500 000 Euros.

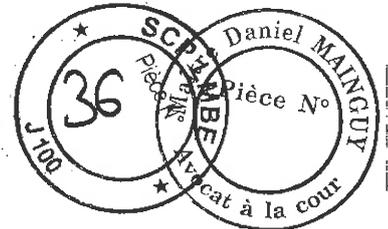
Monsieur BRUNET demande, avant que d'aller plus loin au niveau de l'accroissement des découverts, ce qu'il en est du bilan qui va être présenté par la société, et que les banques ne vont pas manquer d'exiger préalablement à l'engagement de nouveaux concours.

Monsieur BACQUET, Expert-Comptable, expose qu'en l'état de l'avancement des comptes, l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldera par une perte comptable de 1 250 000 Euros. Il explique que ce résultat est aggravé d'environ 300/350 K€ du fait de l'estimation du stock final suivant la méthode dite du « 3 fois net » incluant en diminution du prix de revient des marchandises en stock, l'intégralité des ristournes de toutes natures octroyées par les fournisseurs et qui seront remises dans les prix de vente conformément aux nouvelles règles entrées en vigueur en matière de prix. Il indique que sous l'empire des règles antérieures qui présidaient à la valorisation des stocks, la perte aurait été amoindrie de l'ordre de 350 K€, soit une perte à méthode comparable avec l'exercice précédent de 900 000 Euros.

SAMDIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 40 000 Euros
Siège social : Route de Charenton
18200 SAINT AMAND MONTROND

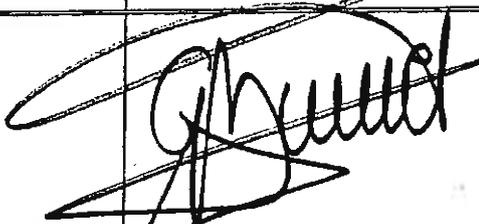
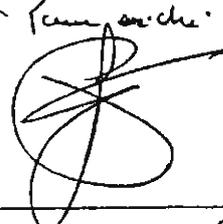
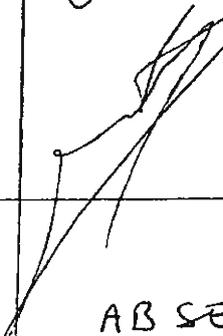
RCS : 483 348 314 RCS BOURGES



REUNION DU CONSEIL DE PARRAINAGE

DU 28 FEVRIER 2008

FEUILLE DE PRESENCE

NOM, PRENOM et ADRESSE DES PARRAINS	EMARGEMENT
NEVERS DIS Boulevard Beauregard 58660 COULANGES LES NEVERS Représentée par Monsieur Gérard BRUNET	
BOURGES DIS Le Nouveau Prado 18100 BOURGES Représentée par Monsieur Patrick GUITTON	<i>Patrick Guitton</i> 
AVERMES DISTRIBUTION 2 et 4 Rue Alphonse Daudet 03000 AVERMES Représentée par Monsieur Jean-Paul OGER	
SODICLER Avenue du Brézet - ZI du Brézet 63000 CLERMONT FERRAND Représentée par Monsieur Michel BUCHARD	ABSENT

Diverses observations sont échangées.

EXAMEN DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1) Activité :

Le Conseil examine le chiffre d'affaires par rayon pour la période du 18 avril au 31 décembre 2007, comparativement au prévisionnel. Il en résulte une insuffisance de l'ordre de un million d'euros.

2) Personnel :

Les frais de personnel ont représenté 1,327 millions d'euros pour 8 mois, hors l'incidence du 13^{ème} mois sur la période, ce qui représente 11,40 % du chiffre d'affaire hors taxes, au lieu des 10,08 % prévus.

Monsieur MAHON fait observer que sont toutefois intégrés les frais de personnel de pré-ouverture de mars 2007.

Il est pris acte que le chiffre d'affaires HT hors carburant étant de 9,080 millions d'euros, les frais de personnel apparaissent pour 15,40 %, pour une prévision à 9,90 %.

3) Social :

- Il est fait l'inventaire des chefs de rayon.
- Le cas de la chef comptable (Mme FERRASSON) est évoqué : manquements nombreux, entretien préalable. La comptabilité n'est pas fiable en l'état, et n'est pas en mesure de permettre l'établissement du bilan. Les insuffisances de la chef comptable auraient dû être prises en compte plus tôt. C'est Mademoiselle DUFOR qui doit assumer celles-ci ; Madame FERRASSON est absente.
- Monsieur OGER relate un malaise sur le plan social et attire l'attention de la direction sur cet aspect particulièrement sensible et qui est l'objet de médiatisation. Il est fait état de courriers reçus par les membres du Conseil de Parrainage révélateurs d'un mauvais climat social. Monsieur MAHON considère que ce sujet ne doit pas être exagéré et se limite à quelques éléments.
- Monsieur BRUNET demande toutefois à Monsieur MAHON, de faire l'économie des problèmes : répondre aux courriers des salariés plutôt que de les laisser sans suite ; payer la prime annuelle car il faut donner pour recevoir, etc... Il y a des difficultés qui pourraient être évitées (cf. lettre à la Direction Départementale du Travail du 10 janvier 2008, lettre à l'ACDLEC, etc...).
- Monsieur OGER indique que les problèmes de trésorerie ne doivent pas tout justifier et il appartient au Président Monsieur MAHON, de s'en ouvrir auprès de son parrainage. En tout état de cause, ils ne peuvent justifier des retards de règlements, ni vis-à-vis des fournisseurs, ni vis-à-vis du personnel (salaires, primes, gratifications dues, etc...).

MAHON